

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Prestige Telecom Inc.

Interdit à Prestige Telecom Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci n'a pas déposé des états financiers intermédiaires pour la période terminée le 30 juin 2011 établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public comme prévu au Règlement 51-102 et au Règlement 52-107.

L'interdiction est prononcée le 7 octobre 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0241

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.